

Étaient présents : Mmes Annie POINOT-RIVIÈRE, Brigitte DUPEU, M. Joël DUCORROY, Mmes Delphine PENOT, Mme Murielle ROUAULT, M. Olivier PROUST, Mme Céline COSSET, M. Denis RIFFAUD,

Étaient excusés : Mme Christine DUBOIS donne pouvoir à Mme Brigitte DUPEU, Mme Joëlle VILOING-THIERRY donne pouvoir à Mme Annie POINOT-RIVIÈRE,

Était absent : Mmes Véronique NAUD, Céline TESSIER, M. Thierry GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DUPEU ;

Ordre du jour :

1 - Présentation et vote de deux procès-verbaux des séances des mois de mars et avril 2024.

2 - Examen de cinq Déclarations d'Intention d'Aliéner :

-A Saint-Martin de la Coudre,

- parcelles 521, 522, 523, section 368 B, La Rouarderie, d'une contenance totale de 9 a 95 ca,
- parcelle 943, section B, d'une contenance totale de 526 a

-A Parançay,

- parcelles 75 et 77, section F d'une contenance totale de 15 a 92 ca,
- parcelles 66 section ZX d'une contenance totale de 28 a 43 ca

-A Bernay, parcelles 558 et 884 section D, d'une contenance totale de 9 a 90 ca,

3- Examen des devis de voirie présentés par la SLTP et le Syndicat de Voirie Départemental.
4- Examen des devis relatifs aux travaux de maçonnerie, plomberie et électricité des appartements de l'éco-quartier des mottes.

5-Présentation et validation du Plan Communal de Sauvegarde.

6 – Délibération pour avis sur le projet de repowering du parc éolien de la butte du Paud présenté par la société Engie Green, propriétaire.

Informations, questions diverses : Rapport de la visite des gendarmes experts en vidéo protection.

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil pour ajouter une sixième Déclaration d'Intention d'Aliéner, arrivée tardivement car il n'y aura qu'un Conseil Municipal pendant l'été.

1 - Présentation et vote de deux procès-verbaux des séances des mois de mars et avril 2024 :

Madame le Maire présente les deux procès-verbaux du mois de mars et avril 2024

Madame le Maire fait relecture des deux procès-verbaux des mois de mars et avril 2024.

Le conseil les votes à l'unanimité moins 2 abstentions.

2 - Examen de cinq Déclarations d'Intention d'Aliéner :

Madame le Maire présente à l'assemblée six DIA concernant des biens pour lesquels, en raison de leur situation au regard du Plan local d'Urbanisme et de la décision du Conseil municipal en date du 30 octobre 2009, le droit de préemption de la commune est applicable

-A Saint-Martin de la Coudre,

- **parcelles 521, 522, 523, section 368 B, La Rouarderie, d'une contenance totale de 9 a 95 ca, *Arrivé de M Denis RIFFAUD à 19h57**
- **parcelle 943, section B, d'une contenance totale de 526 a**

Pour ces biens, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de ne pas faire usage du droit de préemption.

-A Parançay,

- **parcelles 75 et 77, section F d'une contenance totale de 15 a 92 ca,**
- **parcelles 66 section ZX d'une contenance totale de 28 a 43 ca**

-A Bernay,

- **parcelles 558 et 884 section D, d'une contenance totale de 9 a 90 ca,**
- **parcelle 517 D d'une contenance 00 ha 03 a 67 ca, pour ce bien, Mme Brigitte DUPEU intéressée s'est retirée.**

Pour ces biens, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas faire usage du droit de préemption.

3- Examen des devis de voirie présentés par la SLTP et le Syndicat de Voirie Départemental.

Madame DUPEU rappelle qu'elle les a envoyés par mail au Conseil, afin que chacun puisse prendre connaissance des devis et de se déplacer s'il le souhaitait pour mieux appréhender les rues prioritaires car elles sont nombreuses à avoir besoin de réparations.

Il est présenté au Conseil les devis suivants :

Route de Breuilles : Devis D2404-1987 du SDV17, d'un montant de 14 865.53 € HT

Madame DUPEU explique le problème qui provient de la bordure du trottoir, car de la boue stagne devant les habitations.

Rue des Mottes : Devis D2404-1986 du SDV17, d'un montant de 29 622.48 € HT

Chemin de la Bournigale : Devis S2404-1986 du SDV17, d'un montant de 11 868.22 € HT

Voie face à la mairie, petit lotissement : Le devis N° 3899 de la SLTP, d'un montant de 6 834.00 € HT.

Chemin des Romains : Devis N°D2404-1986 du SDV17 d'un montant de 15 574.94 € HT.

Du Chêne vert vers Ligueil : Devis S2404-1986 du SDV17, d'un montant de 21 741.89 € HT

Le montant total dépasse le budget voté, 70 000 €.

Le Maire se questionne concernant la route de Ligueil face au Chêne vert : ne serait-il pas préférable de mettre en attente ce devis ?

Madame COSSET exprime qu'il est très compliqué de faire un choix sur les rues « à condamner »

Elle se demande si la commune s'occupe de reboucher les routes qui ne seront pas barrées.

Mme le Maire informe qu'il faut effectivement prendre en considération la responsabilité de la Commune. Mme COSSET s'interroge sur le budget maximum que la commune peut engager.

Mme le Maire répond en faisant le point sur le budget consacré à la voirie, la commune pourrait financer que jusqu'à 150 000 € TTC.

Après discussions et le recalcul de tous les devis, toutes les voiries hors Ligueil et la Bournigale sont acceptées, il est proposé de réparer provisoirement la route de Ligueil avec limitation de vitesse.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte les devis suivants :

Le devis D2404-1986 de SDV17 d'un montant total de 54 135.92 € HT comptant l'installation de chantier, pour :

du chemin des Romains à RD120, d'un montant de 15 574.94 € HT, qui sera payé en section de fonctionnement ;

la rue des Mottes au Chemin de Saint-Jean, d'un montant de 29 622.48 € HT, qui sera payé en section d'investissement à l'opération 305- voirie 2024 ;

le chemin des Romains, d'un montant de 5 668.04 €,

Le devis D2404-1897 de SDV17, d'un montant de 11 307.98 € HT, pour la route de Breuilles à Saint-Félix N°53,

Le devis D2404-1987 de SDV17, d'un montant de 14 865.53 € HT, pour la route de Breuilles à la RD212E3,

Le devis N°3899 de la SLTP, d'un montant de 6 834.00 € HT, pour le chemin face à la mairie, qui sera payé en section de fonctionnement.

4- Examen des devis relatifs aux travaux de maçonnerie, plomberie et électricité des appartements de l'éco-quartier des mottes.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle retire ce point qui est à l'ordre du jour, car le devis est d'une somme peu conséquente qui ne nécessite pas de délibération.

5 - Présentation et validation du Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde est le plan que toute commune a l'obligation de réaliser, pour la prévention des catastrophes naturelles. Les personnes en situation de handicap doivent y être répertoriées, la commune n'a reçu aucune réponse suite à son enquête sur le bulletin.

Le Maire présente le dispositif de sauvegarde où sont inscrits tous les Elus et le poste attribué.

Monsieur DUCORROY informe qu'il faut ajouter le lieu d'accueil du stade en cas de tremblement de terre, car la commune ne peut faire entrer des habitants dans un bâtiment lors d'un tremblement. Au vu du manque de certaines informations celui-ci ne sera pas validé à cette réunion.

6- Délibération pour avis sur le projet de repowering du parc éolien de la butte du Paud présenté par la société Engie Green, propriétaire.

Le site sera composé de six éoliennes, elles sont moins nombreuses, mais la production est beaucoup plus importante le maire porte au vote si le projet de repowering. Deux questions se posent : Approuve-t-on le principe de ce renouvellement du site de la butte du Paud ? approuve-t-on la promesse unilatérale avec droit d'option pour une durée de cinq ans, avec option si le projet n'est pas validé par la sous-préfecture ? Mme le Maire est favorable pour la transition énergétique et parce que ce n'est pas un apport négligeable pour la commune.

Pour la première partie de la délibération le Conseil vote favorablement avec 1 opposition et concernant la convention le Conseil accepte la convention avec 1 opposition

Informations, questions diverses :

Restaurant du cœur :

La commune a reçu une lettre de remerciement pour la subvention accordée.

Les Elus apprécient ce retour de la part du Restaurant du Cœur.

Rapport de la visite des gendarmes experts en vidéo protection :

Monsieur DUCORROY a reçu ce vendredi 28 mai 2024, un gendarme de la brigade spécialisée qui a fait principalement le tour de Bernay afin de discuter du projet de vidéo protection sur la commune. Il consiste en l'installation de caméra avec un poste de contrôle à la mairie. Le choix de l'emplacement des caméras est complexe : des « ponts radios » doivent permettre l'envoi des images de la caméra vers le poste de contrôle, par le biais d'antenne situé sur des points hauts. Ils sont rares sur la commune ! Plusieurs propositions sont évoquées : devant la mairie, l'angle de la rue des Ardillaux, deux caméras au carrefour route de St Félix. Le principe de ces caméras serait uniquement de photographier les plaques d'immatriculation. Mme le Maire rappelle la proposition qui avait été discutée lors du premier échange à la première présentation où avaient été évoquées des caméras qui filmeraient le bord des routes également.

Madame Le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention à la hauteur de 25%.

Madame ROUAULT se demande si le Silo a été repéré comme point haut.

Porteuse de la flamme des jeux olympiques :

La porteuse de la flamme olympique de Bernay-Saint-Martin sera à Niort le dimanche 2 juin 2024, Madame DUPEU propose à tous ceux et toutes celles qui souhaitent venir la soutenir de covoiturer. Le minibus sera mis à disposition.

Fin du Conseil à 21h56